

DECISION DG n° 2018 – 161

du **28 SEP. 2018** portant nomination auprès du Comité scientifique  
spécialisé temporaire « Cyber sécurité des logiciels dispositifs médicaux » à l'Agence  
nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits  
de santé ;**

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1  
à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** La décision DG n° 2017-243 du 8 juin 2017 prorogée par la décision DG n° 2018-160  
du 22 juin 2018 portant création d'un comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber  
sécurité des logiciels dispositifs médicaux » à l'Agence nationale de sécurité du  
médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «  
Cyber sécurité des logiciels dispositifs médicaux » à compter de la date de la présente  
décision et jusqu'au 24 juin 2019 :

Monsieur ARCHET (Vincent)  
Monsieur BLANCHET (Bruno)  
Monsieur CARTAU (Cédric)  
Monsieur CASSOU-MOUNAT (Bernard)  
Monsieur CHAUSSON (Luc)  
Monsieur GUILLEMAUD (Régis)  
Monsieur LOUDENOT (Philippe)  
Monsieur LOUIS (Vincent)  
Monsieur MERLE (Alain)  
Monsieur PASQUIER (Stéphane)

**Article 2** : Le Directeur des dispositifs médicaux de diagnostic et des plateaux techniques est  
chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence  
nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

28 SEP. 2018

Fait, le Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe